

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes, remaniées dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Chevrières, annulent et remplacent les pièces analogues du dossier PLU approuvé le 2 juin 2008, rendu exécutoire à compter du 10 septembre 2008, et ayant fait l'objet d'une modification n°1 approuvée en date du 7 septembre 2009. Il s'agit de :

- Pièce 1.2 : Additif-Rectificatif au rapport de présentation (page 97)
- Pièce 3.1 : Règlement (dans sa totalité)
- Pièce 3.22 : Document graphique (plan de découpage en zones au 1/5000^{ème} ensemble du territoire)
- Pièce 3.21 : Document graphique (plan de découpage en zones au 1/2000^{ème} le bourg)

Les autres pièces du dossier P.L.U. approuvé le 2 juin 2008, rendu exécutoire à compter du 10 septembre 2008, et ayant fait l'objet d'une modification n°1 approuvée en date du 7 septembre 2009, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.